

# Garanties apportées

## Notre service s'engage à :

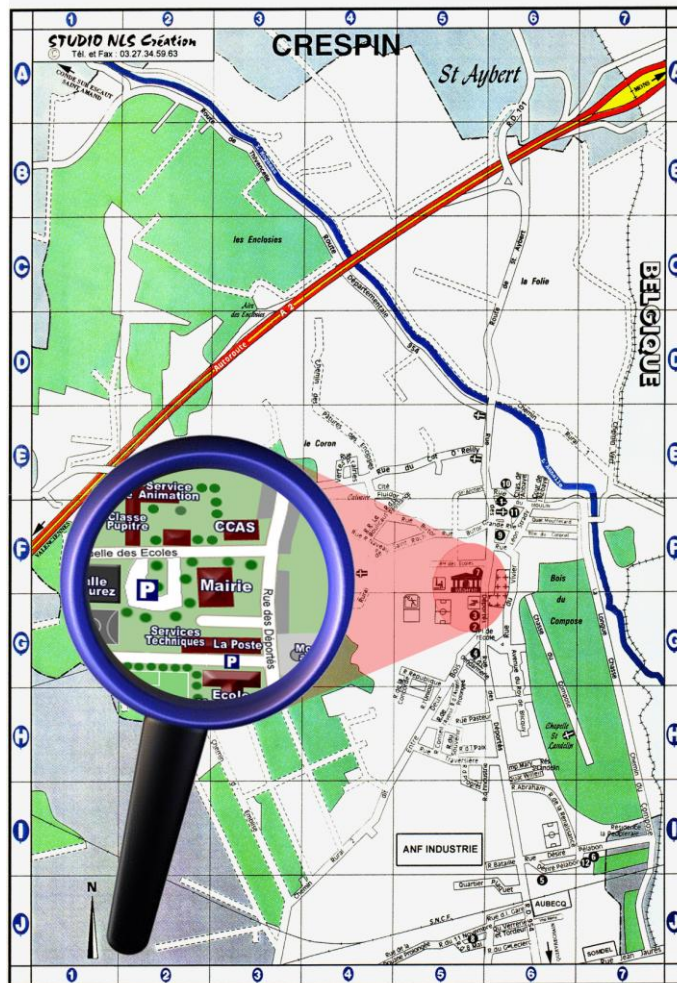
- respecter la personne âgée dans ses choix, ses valeurs et ses croyances
  - assurer la sécurité
  - signaler toute situation de danger
  - garantir la confidentialité
- accompagner la personne dans ses démarches
  - accueillir, écouter et soutenir la personne
- développer la coordination des professionnels de santé, médico-sociaux pour la mise en place d'un plan d'accompagnement en cas de situation complexe et en assurer le suivi
  - écouter l'autre professionnel sans porter de jugement en favorisant le partenariat et en développant le travail en coordination.

## Moyens mis en Œuvre :

- un accueil personnalisé
  - une écoute attentive
- un soutien de la personne âgée et de sa famille
  - une analyse et une évaluation des besoins
  - une information et une orientation vers les services compétents
  - une confidentialité des éléments recueillis
  - une proposition d'intervention individualisée
  - une offre de service claire et de qualité
  - des modalités d'intervention adaptées



## Comment venir nous



**Le Centre Communal d'Action Sociale**  
**Service d'Aide à Domicile**  
**295, Rue des Déportés 59154 CRESPIN**

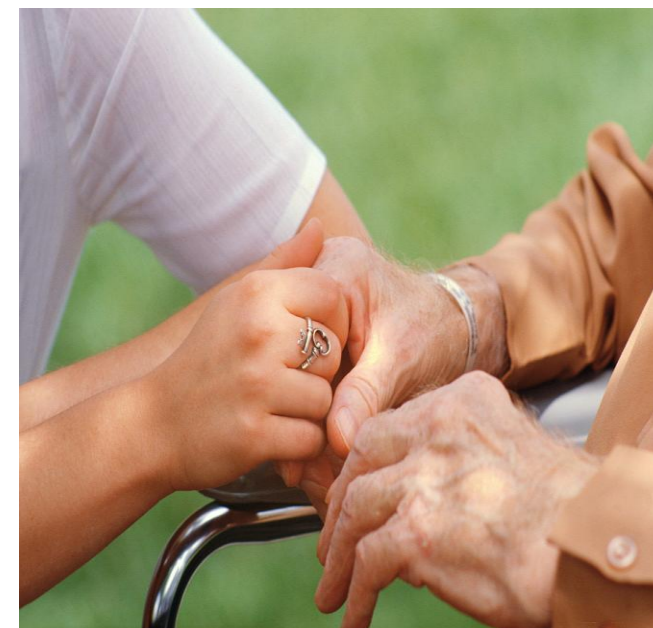
**Tél. : 03.27.45.61.63 Fax : 03.27.45.61.69**  
**Email : v.leclercq@mairie-de-crespin.fr**

# Le Centre Communal d'action sociale



**59154 Crespin**

**Le Service d'Aide à Domicile**  
(depuis le 01 Janvier 1982)  
Agrément qualité N°160307P59VQ026



**Pour VOUS aider**  
**à mieux vivre**  
**au quotidien**

# Le Service d'Aide à Domicile



## Pour qui ?

Toute personne âgée de 60 ans habitant la Commune

## Pourquoi ?

Vous avez besoin d'une aide :

- au ménage
- à l'entretien du linge
- aux courses
- à la préparation des repas
- à la toilette
- à l'habillage et au déshabillage
- au lever, coucher, à la marche
- aux démarches administratives

## Quelle Prestation ?

Elle se fait en mode "prestataire" : notre service est employeur de l'agent social qu'il gère et encadre.

Nous assurons le remplacement du personnel, effectuons les démarches administratives.

L'interruption de l'aide à domicile est sans frais, ni procédure de licenciement.

Nous intervenons suite à un accord d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, un accord de Prestation de Retour d'Hospitalisation, un accord par votre Caisse de Retraite ou au titre de l'Aide Sociale.

## Comment faire ?

Prendre contact avec notre service. La responsable réalisera une étude personnalisée de votre besoins à votre domicile ou dans nos bureaux.

nd

### Bureaux ouverts :

le lundi de 09H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00  
du mardi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

## Quels dossiers nous constituons ?

### Le dossier d'aide ménagère

Si vous êtes retraité(e), possibilité d'une prise en charge pour bénéficier d'une aide à domicile par votre régime de retraite (CARSAT, commerçant, exploitant, agricole, fonctionnaires ...). Une étude personnalisée peut être réalisée sans engagement de votre part. Le nombre d'heures est attribué selon vos besoins et votre caisse de retraite. Votre participation sera calculée en fonction de vos ressources mensuelles.

### L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ou A.P.A

Dossier adressé au Conseil Général du Nord qui déclenche une procédure d'instruction par le passage à domicile d'une équipe médico-sociale qui évalue une grille degré de dépendance appelée GIR. Si le demandeur relève des GIR 1 à 4, l'A.P.A est attribuée mensuellement. Le montant est calculé en fonction du degré d'autonomie et des ressources. Un plan d'aide est élaboré prenant en compte la situation de la personne (entretien logement, linge, préparation et prise repas, toilette...). L'A.P.A est gérée par le Département, elle n'est pas soumise à condition de ressources et ne donne pas lieu à récupération sur succession ou donation.

### La Télé Alarme

Pour les personnes vivant à leur domicile rencontrant des problèmes de sécurité. Dispositif permettant d'appeler à l'aide de jour comme de nuit 24 heures sur 24. Installation et démontage sur demande.

